

## 1948...

« La situation présente multiplie et multipliera les occasions favorables à la pénétration du mot d'ordre de *contrôle ouvrier*. Ce mot d'ordre n'est pas une recette réformiste, mais un mot d'ordre anti-capitaliste de transition révolutionnaire que nous opposons à la *gestion ouvrière* préconisée par les sociaux démocrates pour lier les ouvriers à la défense de « leur » entreprise en régime capitaliste et aux « comités d'entreprise » actuels, organisations de collaboration de classe. Par leur composition, leurs statuts, leurs limitations de toutes sortes, les « comités d'entreprise » ne sont qu'une duperie et ne peuvent en aucun cas devenir des organes de contrôle ouvrier. Notre attitude à leur égard doit être avant tout de dénonciation.

Il convient de distinguer de la « gestion » qui ne peut être qu'une utopie ou une forme de collaboration de classes, le mot d'ordre de *remise en marche de l'usine par les grévistes* qui est essentiellement un moyen de pression très puissant sur le patronat, et qui peut préparer l'établissement du contrôle ouvrier dans l'entreprise. Par ce moyen, les brasseurs du Nord ont fait rapidement capituler le patronat ».

extrait d'un projet de rapport pour le IV<sup>ème</sup> Congrès du PCI, section française de la IV<sup>ème</sup> Internationale (1948)

## LE CONTROLE OUVRIER

Les LIP ont trop appris par l'expérience ce que valent les promesses patronales ; demain, si le patronat et le gouvernement cèdent sur le non-licenciement et le non-démantèlement, une préoccupation sera à l'ordre du jour : celle de garantir ces conquêtes, d'empêcher que la direction ne reprenne d'une main ce qui a été cédé de l'autre.

« Rien ne sera plus jamais comme avant »,

c'est le refrain de la chanson de Lip. A condition de bien s'en donner les moyens.

Sur l'emploi tout d'abord, la revendication de départ, en imposant le droit de veto des travailleurs sur tout licenciement, toute mutation, toute compression d'effectifs.

Mais aussi sur d'autres choses qui ont été acquises au travers même de la lutte :

- les cadences par exemple, volontairement réduites au début du mouvement, il faudra imposer le droit de veto sur toute accélération,

- les chefs dont on a appris à se passer et à ne plus supporter l'arrogance, il faudra qu'ils aient une attitude correcte vis à vis du personnel, sinon celui-ci pourra bien montrer sa volonté d'en changer,

- le « secret commercial », prétexte commode des capitalistes pour dissimuler leurs substantiels revenus et leurs manœuvres anti-ouvrières, ne doit plus être toléré. Dans les négociations, on a refusé la diplomatie secrète et posé le magnétophone sur la table. La production, la vente, ont vu leur montant scrupuleusement relevé et affiché jour par jour. Que demain la direction de Lip publie ses comptes à son tour !

## SUR QUELLES FORMES D'ORGANISATION DOIT S'APPUYER LE CONTROLE OUVRIER ?

Comment devraient s'organiser les travailleurs pour exercer leur contrôle sur la production et l'organisation du travail ? Posée ainsi, la question est largement abstraite ; on ne peut définir un schéma idéal en demandant à tous, en tous lieux, de s'y conformer. Il faut partir avant tout des formes d'organisation de la lutte elle-même :

- A l'EGF-Brest, à l'issue d'une grève victorieuse de 18 jours sur les effectifs, s'est posé le problème de garantir les acquis. Le Comité de Grève rassemblant syndiqués CGT et CFDT et non syndiqués avait dirigé la lutte. Après la

## POUR PRESERVER LES ACQUIS DE LA LUTTE : CONTROLE OUVRIER

grève, il s'est maintenu et transformé en Comité de Contrôle de l'application de l'accord.

- De la même façon à l'INRA de Dijon, en mars 73, une grève de 4 jours fut dirigée par un Comité de Grève. L'assemblée générale après le conflit décida à l'unanimité de créer un comité de *vigilance*, issu du comité de grève.

- A Lip, il n'y a pas eu jusqu'ici de comité de grève. La grève est animée par les militants les plus actifs de la CGT, de la CFDT et du Comité d'Action. Ils rendent compte régulièrement devant l'assemblée générale souveraine. Des commissions mobilisent des centaines de travailleurs pour certaines tâches de la grève. Si la lutte de Lip est victorieuse, si le contrôle ouvrier est à l'ordre du jour, il devra sans doute partir de là. Délégués des syndicats et du CA, contrôlés par l'assemblée générale décisionnaire, assemblées de chaînes, en particuliers sur les cadences. Il serait hasardeux d'avancer des pronostics détaillés. Là encore, c'est de l'expérience des travailleurs que pourra naître l'organisation de leur contrôle.

## DES EXPERIENCES ISOLEES DE CONTROLE OUVRIER PEUVENT-ELLES DURER ?

Le contrôle ouvrier, ce sont les travailleurs qui tiennent au patron un langage fort simple :

« Nous exigeons un droit de veto sur toutes vos décisions, mais en même temps nous refusons de prendre n'importe quelle responsabilité dans votre gestion. Un droit de veto parce que toutes vos décisions ont un impact sur notre existence et parce que nous ne vous donnons plus le droit de nous jeter à la rue, de réduire notre niveau de vie, de détruire notre santé par vos décisions ; et en même temps, nous refusons de prendre n'importe quelle responsabilité parce que ce n'est pas notre tâche de faire mieux fonctionner l'économie capitaliste. Nous prendrons des responsabilités quand nous serons au pouvoir. Nous prendrons les responsabilités de gestion quand nous serons en économie socialisée, mais, aussi longtemps que vous maintenez votre pouvoir, nous contestons et paralysons votre pouvoir, mais nous ne prenons aucune responsabilité ».

Aucun patron ne tolérera jamais cela de bon cœur, car cette logique s'oppose à la logique même du système capitaliste : la recherche du profit maximum.

C'est pourquoi la durée d'une expérience isolée de contrôle ouvrier dépend avant tout du rapport de force créé dans et hors de l'entreprise.

Il y a donc deux critères essentiels :

- le degré de mobilisation du personnel de l'usine, sa capacité à exercer directement son contrôle sur la production et l'organisation du travail, sans s'en remettre à la délégation de pouvoir permanente (plus ou moins contrôlée) des « spécialistes » syndicaux,

- le rapport de force général entre la classe ouvrière et la bourgeoisie, le contexte politique et social.

## EGF BREST (Nov 71)

Le comité de contrôle, mis en place après la grève se fixa pour tâche de contrôler toute une série d'aspects de l'activité de l'entreprise :

- surveillance du plan de charge, afin que les effectifs ne restent pas stationnaires devant l'augmentation continue des tâches. Pour éviter que la direction ne triche sur le temps d'intervention chez les abonnés.

- contrôle des cadences, chaque secteur déterminant ses propres temps et le nombre acceptable d'interventions quotidiennes.

- contrôle des heures supplémentaires, les comités vérifiant si les heures supplémentaires sont justifiées

Ceci dit, il est clair que si ces expériences ne s'étendent pas dans le cadre d'une montée générale des luttes sociales, elles resteront éphémères. Sinon, elles tendront à être récupérées et dénaturées par le patronat qui cherchera à en faire des organes de co-gestion ; ou bien, la mobilisation des travailleurs de l'entreprise une fois retombée, elles tendront à déprimer (seuls les militants les plus dévoués ou les responsables syndicaux continuant à exercer ce contrôle, sans rapport de force suffisant et sans contrôle réel de la base).

A Brest, après plusieurs mois d'existence du comité de contrôle, ce sont les travailleurs eux-mêmes, pour ces raisons, qui ont décidé de l'arrêter.

Mais demain, l'expérience acquise au travers de ce contrôle, la capacité des travailleurs à s'organiser pour l'exercer ne disparaîtront pas pour autant. Elles pourront se manifester à nouveau lors de nouvelles luttes.



## LES SERVICES PUBLICS AU SERVICE DE LA LUTTE : « CONTROLER TOUT CE QUI PEUT AIDER LIP OU LUI NUIRE »

A travers le soutien à la grève de Lip s'est dessinée quelque chose qui allait beaucoup plus loin qu'un vague sentiment de solidarité humanitaire. A Besançon, des milliers de personnes ont proposé mille initiatives de solidarité, s'inspirant dans la forme même de leur soutien — des leçons de Lip. Entre Lip, Kelton, la Rhodia, les communaux, s'est soudée l'unité de la classe ouvrière bizontine : tous pour Lip, Lip pour tous !

Mais ce qui s'est trouvé posé à travers le soutien, y compris à travers le soutien national, c'est la nécessité d'un contrôle des travailleurs, en particulier des services publics, sur leur propre outil de travail.

## Le contrôle sur l'information

Dans la bataille que mènent les Lip, le rôle de l'information est décisif. A plusieurs reprises, la presse, la radio ont systématiquement déformé les faits ou gardé le silence sur ce qui se passait réellement à Besançon. C'est pourquoi le contrôle sur l'information n'a pas été une exigence abstraite, à plusieurs reprises le problème a été posé dans les faits.

- Les typographes du « Parisien Libéré », feuille anti-ouvrière bien connue, ont fait deux heures de grève pour imposer la parution dans ce journal d'un communiqué inter-syndical sur Lip.

- Après le tabassage par les gendarmes des journalistes de l'AFP, l'intersyndicale des journalistes de l'ORTF a lancé une menace précise, invitant tous les journalistes « à ignorer toute information en provenance des représentants régionaux des pouvoirs

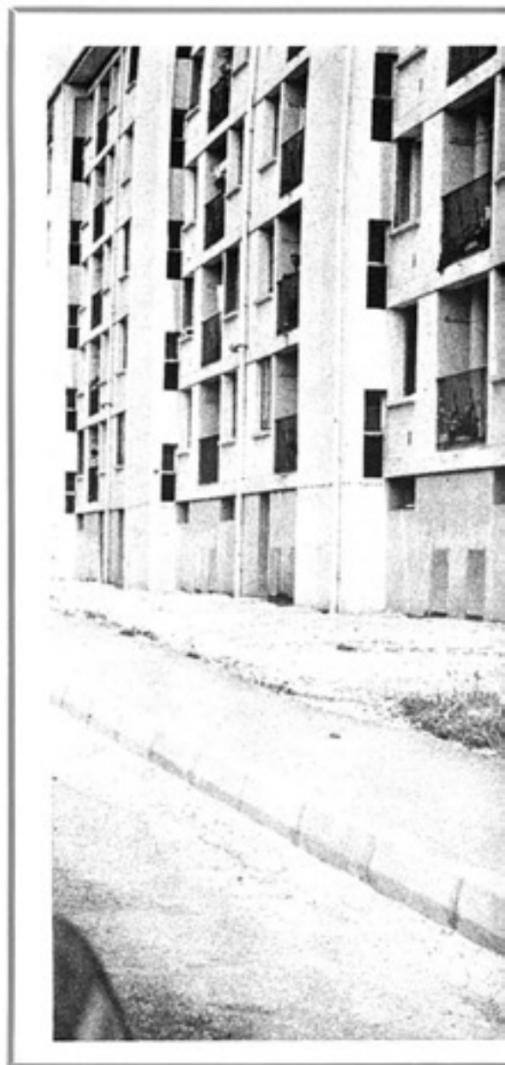
## Comment contrôler les acquis d'une lutte sur les effectifs

par les circonstances vu le caractère particulier de la profession, ou sont provoquées par la direction.

- contrôle de l'embauchage, et des mutations dans tous les postes laissés vacants. Le comité surveille la régularité et la rapidité de l'opération.

- lutte contre la sous-traitance en contrebande, pour éviter que des travaux importants soient confiés à des entreprises privées sous couvert de manque d'effectifs.

- vérification des prix, le comité répond aux demandes de renseignement des comités de locataires des HLM : montant réel des consommations de gaz et de chauffage par EGF



publics et de l'échelon central du ministère de l'Intérieur et de la Défense Nationale concernant l'affaire Lip », tant que ces sévices n'auraient pas été officiellement désavoués.

- Cette exigence s'est affirmée à nouveau lors de la grève de 24 heures qui s'est déroulée à l'ORTF le 23 août. Mais, à cette occasion, se sont manifestées deux manières de l'affirmer : les directions syndicales se sont contentées de dire que le personnel de l'Office était prêt à réaliser une émission sur Lip, y compris le jour de la grève, Maire et Ségué demandant « la parole aux syndicats ». Démarches sans lendemain et sans effet ; la Taupé Rouge ORTF, elle, proposa non de quémander mais d'imposer, pendant la grève de 24 heures, un contrôle sur l'information, en donnant à cette occasion la parole aux ouvriers de Lip : « dès jeudi matin, notre rôle, c'est de ne pas nous contenter des indispensables piquets de grève. C'est :

- \* exiger une assemblée générale
- \* transformer notre grève en GREVE ACTIVE : pour que les travailleurs de Lip puissent s'exprimer sur les antennes de l'ORTF en précisant le sens de leur action
- \* faire grève sur NOS PROPRES REVENDICATIONS :

Non au démantèlement  
Défense de l'emploi ».

- Cette exigence de contrôle sur l'information, on l'a retrouvée tout récemment à Rouen : l'imprimerie IMRO étant en grève, les typos de Paris-Normandie ont exigé la parution d'un communiqué inter-syndical, faute de quoi ils refusaient de faire paraître le journal.

## Le soutien des PTT

Les employés des PTT de la région ont distribué en priorité, gratuitement, le matériel de solidarité édité par les travailleurs de Lip et en particulier le bulletin LIP-UNITE édité à 30 000 exemplaires. Ils agissaient ainsi pour aider une grève, tout comme les postiers parisiens l'avaient fait pendant la dernière grève de Renault en bloquant et en retardant volontairement l'arrivée des lettres fielleuses que le directeur Dreyfus envoyait tout au long du conflit à son personnel.

## La Sécurité Sociale : priorité aux Lip

Pendant des semaines, les employés de la Sécurité Sociale de Besançon ont manifesté leur solidarité en faisant passer en premier les dossiers médicaux des Lip. On a même vu certains pharmaciens ne faire payer aux Lip que ce que la Sécurité Sociale ne remboursait pas. Aujourd'hui,

